



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 04.04.2016
Date d'affichage du compte-rendu : 13.04.2016
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 19

Le onze Avril deux mille seize, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** Adjoint, M. Rodolphe **FOURRÉ** Adjoint, M. Arthur **JONES**, Mme Jacqueline **LORET**, M. Christian **GRIPPON**, M. Patrick **COIRAUT**, Mme Sylvie **COUTEAU**, M. Stéphane **VASLIN**, Mme Séverine **BERLAND**, Mme Stéphanie **ROBERT**, Mme Ginette **HAYE**, Mme Annie **GONNORD**, M. Patrick **PETIT** et Mme Peggy **AUGUSTIN**.

ETAIENT ABSENTS : Mme Dominique **COIRIER** et M. Guillaume **GENDRAUX** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Sylvie **MAGNAIN** et à M. Stéphane **VASLIN**.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie **MAGNAIN**.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée.

Après avoir adopté le compte-rendu de la séance du 14 Mars 2016, le Conseil Municipal délibère comme suit :

RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire donne la parole à Christelle Filippini agent responsable de la Médiathèque.

Elle précise préalablement la terminologie la mieux appropriée à savoir « Médiathèque » car au-delà des livres, d'autres supports y sont proposés : CD, DVD, Internet.

Elle commente ensuite les tableaux de synthèse concernant notamment les points suivants :

Les résultats s'inscrivent dans un constat national quant à la baisse de fréquentation liée pour partie à la multitude d'outils à disposition.

Christelle Filippini cherche des moyens pour fidéliser les usagers, rendre accessibles les services pour les « personnes empêchées » (personnes isolées géographiquement, Personnes à mobilité réduite...).

- Nombre d'inscrits : 467 (baisse de 30 inscrits ce qui implique donc une baisse du nombre de prêts de 900
- Répartition de la provenance toute catégorie : 49% de Chef Boutonne, 51% hors commune
- 1200 ouvrages ont été mis au pilon (cette procédure est réalisée tous les 4 ans environ) avec une stabilité de l'ordre de 475 acquisitions par an.
- Le fonds est de 12 800 livres + 2000 livres de la Bibliothèque Départementale de Prêt qui est un partenaire important.
- En 2015, les livres issus du désherbage ont pu pour partie être vendus à des prix attractifs, les autres ayant été donnés à des associations (Restos du Cœur, Abri) et à l'Ehpad.
- Le nombre d'utilisateurs d'internet est en baisse aussi, l'équipement individuel se généralisant.

Christelle Filippini évoque :

- le départ à la retraite de Christiane Anderson et annonce l'arrivée de sa remplaçante choisie récemment à savoir Aurore Calphy.
- la mutualisation des services entre bibliothèques suggérée par la Bibliothèque Départementale de Prêt des Deux-Sèvres et encouragée financièrement par le Conseil Départemental. Le projet présenté ce jour même, est en cours de réflexion pour valoriser les ouvrages mis à disposition.
- un projet de partenariat avec les personnes âgées.

Après ce propos ponctué de questions réponses avec les élus, Monsieur le Maire remercie Christelle Filippini pour cet exposé mais également pour son travail, effectué avec Christiane Anderson, qui contribue à l'image positive de la Médiathèque de Chef-Boutonne auprès de la population et des partenaires.

Monsieur le Maire présente ensuite les projets de budgets élaborés par la commission « Finances » et transmis aux élus avec la convocation. Il invite les élus à solliciter toutes précisions qui leur seraient nécessaires avant le vote des budgets annexes et du budget principal de la commune.

Le principe de présentation pour chacun est :

- le rappel des résultats de l'exercice 2015 et notamment le résultat de fonctionnement qu'il convient d'affecter
- la proposition de la commission quant à la répartition du montant à affecter en investissement et du montant à laisser en fonctionnement
- pour procéder ensuite au vote du budget 2016 après avoir évoqué les faits marquants à envisager.

BUDGET PRIMITIF 2016 : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX

	Recettes	Dépenses	résultat 2015	EXC 2014	Résultat cumulé 2015
Fonctionnement	96 742,57 €	95 558,29 €	1 184,28 €	29 605,05 €	30 789,33 €
Investissement	35 974,82 €	12 905,86 €	23 068,96 €	37 744,65 €	60 813,61 €
		résultats cumulés	24 253,24 €	67 349,70 €	91 602,94 €

Les faits marquants pour 2016 sont les suivants :

- assujettissement du budget à la TVA
- poursuite de l'étude patrimoniale en partenariat avec le Syndicat4B
- répartition entre la part Véolia et la surtaxe communale différente car les travaux seront à compter de 2016, financés par la collectivité. Le montant de la recette est donc majoré sur le budget et minorée chez Véolia
- achat des compteurs d'eau à Véolia (décidé en 2015 et affecté en 2016 comme prévu)
- affectation du coût des travaux de réseau d'eau dans le cadre des travaux d'aménagement de Javarzay

Après avoir validé à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2015 de 30 789,33 € :

- 10 789,33 €uros en excédent antérieur reporté en section de fonctionnement
- 20 000,00 €uros à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le **BUDGET PRIMITIF 2016 du Service des Eaux** se décomposant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 135 790 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 171 327 €.

BUDGET PRIMITIF 2016 : BUDGET ANNEXE DU PARC LOCATIF

Monsieur le Maire rappelle que ce budget ainsi dénommé « Parc Locatif » est l'évolution du budget du « lotissement de la gare » auquel sont maintenant rattachées toutes les recettes des locations de bâtiments (logements – garages de Javarzay – bureaux du SAST) avec bail.

	Recettes	Dépenses	Résultat 2015	résultat reporté	Résultat cumulé 2015
Fonctionnement	85 335,85 €	31 141,31 €	54 194,54 €	11 476,72 €	65 671,26 €
Investissement	63 172,47 €	44 000,00 €	19 172,47 €	-63 172,47 €	-44 000,00 €
		résultats cumulés	73 367,01 €	-51 695,75 €	21 671,26 €

Il est souligné que le montant reversé au budget principal est de 65 000 €uros.

Après avoir validé à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2015 de 65 671,26 € :

- 21 671,26 €uros en excédent antérieur reporté en section de fonctionnement
- 44 000,00 €uros à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le **BUDGET PRIMITIF 2016 du Parc Locatif** se décomposant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 158 172 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 183 000 €.

BUDGET PRIMITIF 2016 : BUDGET ANNEXE DE LA GARENNE DU BOIS AUX PINS

	Recettes	Dépenses	Résultat 2015	résultat reporté	Résultat cumulé 2015
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	- 31 839.38 €	- 31 839.38 €
Investissement	325 000 €	0 €	325 000 €	-322 173.79 €	2 826.21 €

Après avoir pris connaissance des écritures de stocks nécessaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le **BUDGET PRIMITIF 2016 de la Garenne du Bois aux Pins**, se décomposant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 438 763.17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 400 848.79 €.

BUDGET PRIMITIF 2016 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

	Année 2015	Résultat 2014	total cumulé
FONCTIONNEMENT			
RECETTES	2 101 764,52 €	133 619,91 €	2 235 384,43 €
DEPENSES	1 569 057,45 €		1 569 057,45 €
Résultat	532 707,07 €	133 619,91 €	666 326,98 €
INVESTISSEMENT			
RECETTES	800 254,13 €		800 254,13 €
DEPENSES	1 243 808,14 €		1 243 808,14 €
Résultat	-443 554,01 €	480 019,97 €	36 465,96 €
Résultat cumulé			702 792,94 €

Monsieur le Maire commente les dépenses de fonctionnement en rappelant les particularités de l'exercice 2016 par rapport à 2015:

- Maîtrise des énergies toujours valorisée
- Provision pour tri des archives de la mairie
- Limitation utilisation SIVU à 105 000 € (égal au montant inscrit en 2015)
- CCAS : + 1 000 € (passage du montant alloué de 9 000 € à 10 000 €)
- Maintien du montant alloué aux « subventions »
- Remplacements de personnel.

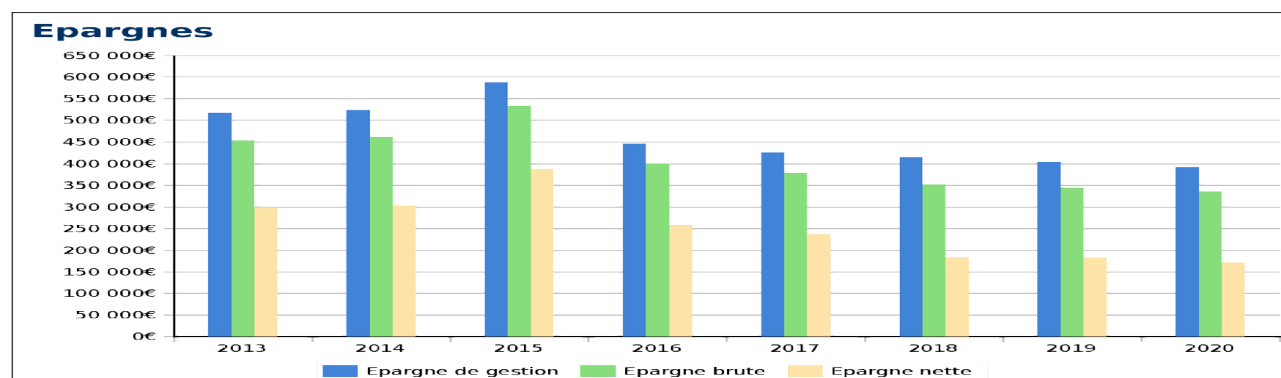
Puis il analyse le montant des dotations de l'Etat mises en ligne au cours de la semaine et précise que confirmation a été faite depuis la dernière réunion de la commission Finances, de l'attribution nouvelle d'une Dotation de Solidarité Rurale « Cible » liée au Potentiel financier de la collectivité et à l'importance de sa population. Elle est donc aléatoire et peut être remise en cause chaque année.

Le montant en est de 38 000 €. Tenant compte de cette nouvelle information, la différence entre 2015 et 2016 de la somme globale des dotations et exonérations, est de 6 113 € en moins.

Par ailleurs, le produit fiscal assuré (bases 2016 X taux 2015) est stable à 760 000 € environ. Monsieur le Maire évoque les conséquences fiscales pour les communes, de la fusion des 4 Communautés de Communes au 01.01.2017.

Tenant compte des prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement et tout en conservant une provision en fonctionnement de 136 300 €, la part transférable sur la section d'investissement est de 400 000 €.

Il commente par ailleurs, l'évolution des épargnes depuis 2013, simulée jusqu'en 2020 ainsi établie :



Sur proposition de la commission « Finances » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte **LE BUDGET PRIMITIF 2016 ainsi établi** :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT** : équilibrée en dépenses et en recettes à **2 079 703 €**
- **SECTION D'INVESTISSEMENT** : équilibrée en dépenses et en recettes à **3 877 263 €**

après avoir décidé du **maintien des taux d'imposition 2015 pour 2016** :

Taux des Taxes	2015	2016
TF Taxe Foncière	17.29%	17.29%
TH Taxe d'Habitation	16.73%	16.73%
TFNB Taxe Foncière non bâtie	54.68%	54.68%

Et confirmé **l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 de 666 326.98 €** :

- 136 326.98 €uros en excédent antérieur reporté en section de fonctionnement
- 530 000.00 €uros à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES ET CONCOURS PHOTOS ADOPTION DES REGLEMENTS 2016
--

Madame Sylvie Magnain chargée de l'animation de la ville commente les projets de règlements proposés par la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte les 2 règlements 2016. Ils seront mis en ligne sur le site internet de la commune www.chef-boutonne.fr;

AMENAGEMENT DE LA RUE DU DEPARTEMENT ET DE L'AVENUE DES FILS FOUQUAUD : AVENANTS AUX MARCHES

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement initialement établi pour les travaux d'aménagement de la rue du Département et de l'avenue des Fils Fouquaud.

Puis il propose les avenants concernant des prestations suivantes :

Avenant lot 1	28 312,00 €
<i>Pavés et divers rue département (validé précédemment par le CM)</i>	5 428,40 €
Eaux pluviales rue du dépt	10 969,50 €
Accodrains	1 030,00 €
Eaux pluviales	- 8 487,00 €
Purges	6 035,00 €
Bordures	1 645,00 €
Ralentisseur	2 800,00 €
Démolition fosses	3 770,00 €
Trottoirs rte de Melle	1 721,10 €
Accodrains	3 130,00 €
Arbres	270,00 €
Divers	- 770,30 €
Passage piéton	1 510,00 €
Avenant lot 2	3 989.66 €
Avenant lot 3	8 194.02 €
<i>Fondations (validé précédemment par le CM)</i>	6 650.08 €
Finitions murs	1 543.94 €

Aucun avenant n'est présentée au titre des lots 4,5,6.

Après discussion quant à ces avenants liés soit à des oublis de la Maitrise d'œuvre dans le dossier initial soit à des prestations supplémentaires acceptées par la commune pour profiter d'opportunités ou soit à des aléas, le Conseil Municipal à l'unanimité valide ces avenants.

Du fait des derniers éléments financiers, le plan de financement de l'opération globale (qui sera répartie sur les 3 budgets distincts) est ainsi actualisé :

DEPENSES		RECETTES	
Démolition	85 806,00 €	Fonds de concours CG	65 000,00 €
Travaux	599 783,88 €	Subvention ERDF	22 800,00 €
Maitrise d'œuvre et frais divers	55 124,00 €	Conseil Général rescindement	30 000,00 €
Acquisition terrain Deval	3 300,00 €	Subvention CG action de sécurité rue du Département	51 450,00 €
		Subvention CG action de sécurité avenue des fils fouquaud	54 000,00 €
		Conseil Départemental Amendes de police	24 000,00 €
		DETR Dotation de l'Etat	50 000,00 €
		FRIL CR	20 000,00 €
Total HT	744 013,88 €	FCTVA (16,404%)	145 808,05 €
Tva 20%	148 142,78 €	Coût commune	429 098,61 €
Total TTC (20%)	892 156,66 €		892 156,66 €

Monsieur le Maire et Monsieur Proust qui suit les travaux, font un point sur le calendrier d'exécution du chantier. Des ajustements et négociations sont en cours avec le Conseil Départemental chargé de faire réaliser l'enrobé. Les délais pour les finitions sont en effet prolongés.

RENOVATION DU CHATEAU DE JAVARZAY - POINT SUR L'EVOLUTION DU DOSSIER

Monsieur le Maire informe les élus de l'évolution du dossier de rénovation du château de Javarzay et des orientations validées par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles quant à l'accessibilité.

Le phasage de l'opération et le coût estimatif de chacune des tranches seraient les suivants :

2016 <u>Tranche 1</u> : Tour Est, accessibilité pour PMR, WC	296 587.42 € HT
2017 <u>Tranche 2</u> : Corps de logis principal	244 937.88 € HT
2018 <u>Tranche 3</u> : Salle d'exposition et escalier hors œuvre	181 294.48 € HT
2019 <u>Tranche 4</u> : Chapelle et appentis	209 162.70 € HT soit globalement <u>931 982.48 € HT</u>
<u>Option</u> : Couverture plomb de l'orangerie	40 275.22 € HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Adopte l'APD (avant-projet définitif) ainsi détaillé d'un montant de 883 870 € HT.
- Autorise le lancement de la consultation des entreprises et fixe les critères de sélection : Prix : 45% - Valeurs techniques : 55%
- Valide l'avenant au marché du Cabinet Niguès pour préciser le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre après approbation de l'avant-projet définitif. Le taux de rémunération est confirmé à 5.75%. Monsieur le Maire est autorisé à signer cet avenant.
- Autorise le lancement de la consultation pour une mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé)
- Valide le plan de financement prévisionnel ainsi établi et autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides auprès des financeurs.

DEPENSES		RECETTES	
Coût travaux et frais indirects	931 982,49 €	Direction Régionale Affaires Culturelles	314 491,97 €
		Conseil Régional	126 524,95 €
		Conseil Départemental 79	60 000,00 €
		FCTVA	183 458,89 €
TVA 20%	186 396,50 €	Coût commune	433 903,18 €
TOTAL	1 118 378,99 €	TOTAL	1 118 378,99 €

Monsieur le Maire confirme qu'aucun marché ne sera signé avant la réception des notifications des aides.

RENOVATION DE LA MAIRIE : EVOLUTION DU DOSSIER

Monsieur le Maire rappelle aux élus que La Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes soumet sa décision d'attribution du FEDER (Fonds Régional Européen) sollicité par la commune au titre des travaux de rénovation de la mairie, à la production d'un audit énergétique complémentaire, conforme à des normes spécifiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, confirme la validation du devis du Cabinet CEBI d'un montant de 2160 € HT pour la réalisation de cet audit et autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide de 70 % du coût de cet audit, intitulée Fonds Régional d'Excellence Environnementale auprès de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie).

Le plan de financement de l'opération est actualisé pour réadapter le montant de la demande de « FEDER » du fait des dernières informations concernant notamment, le soutien de l'Etat à l'investissement et de la suppression récente de l'aide Régionale « FRIL ». Monsieur le Maire est autorisé à actualiser les demandes d'aides annoncées :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	950 000,00 €	DETR	138 000,00 €
Frais indirects	171 000,00 €	Subvention soutien à l'investissement	336 300,00 €
		FEDER	309 139,00 €
		Cap 79	42 788,00 €
		FRIL	0 €
Total HT	1 121 000,00 €	Coût commune	298 306,39 €
TVA	224 200,00 €	FCTVA	220 666,61 €
TOTAL TTC	1 345 200,00 €	TOTAL	1 345 200,00 €

CHAUFFERIE BOIS : DEVIS POUR INTERVENTION

Diverses interventions sont nécessaires sur la chaufferie bois. Des devis ont été sollicités auprès de divers fournisseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les devis ainsi établis pour un montant total de 4 541.74 € HT. :

	CEDEO	HERVE THERMIQUE	Propositions HT
Circulateur	1 639,29 €		1 639,29 €
remplacement vannes		276,20 €	276,20 €
compteurs digitaux (2)		2 626,25 €	2 626,25 €

PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADES

Sur proposition de la commission « Personnel », le Conseil Municipal par 18 voix et 1 abstention :

décide de créer 3 postes pour permettre l'avancement de grade de 3 agents (2 pour lesquels le départ à la retraite est programmé en 2017 et 1 autre choisi dans l'ordre chronologique des possibilités d'avancement du personnel dans son ensemble) :

- 2 adjoints techniques 1^{ère} classe
- 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Les postes qui deviendront vacants à la date de leur nomination sur ces nouveaux postes (1^{er} juillet 2016), seront supprimés après avis du Comité Technique Paritaire.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR INTERVENTION A L'EHPAD

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention de partenariat avec l'Ehpad pour la mise à disposition de personnel communal pour certaines tâches que l'agent technique de l'Ehpad ne peut exécuter sans aide.

PLAN LOCAL D'URBANISME : INSTALLATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AVAP (AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)

Dans le cadre de la procédure concernant l'AVAP lancée par délibération du 15 Février 2016 il convient de composer la commission qui sera amenée à travailler dans le cadre de cette option avec le Cabinet ANTAK.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la composition de cette commission établie après concertation avec les partenaires

Représentants de la commune	
Conseillers municipaux	Fabrice Michelet
	Jacqueline Loret
	Patrick Coirault
	Ginette Haye
	Arthur Jones
Citoyens	Odile Bossert
	Pierrot Gendraux
Personne qualifiée au titre des intérêts économiques locaux	
Agriculteur	François Gagnaire
Commerçant	Frédéric Galtier
Personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel local	
CAUE	Philippe Heidet
Petites cités de caractères	Mélanie Boudet
DRAC	
DREAL	
PREF	
Invité avec voix consultative	
ABF	Pascal Parras

TRI DES ARCHIVES COMMUNALES : CHOIX DU PRESTATAIRE

Considérant qu'il est opportun d'envisager le tri des archives de la mairie dans le cadre de la rénovation du bâtiment, le Conseil Municipal à l'unanimité, informé des diverses solutions (prestation privée ou recrutement direct d'un archiviste), décide de missionner la Société CODEXIA de Bordeaux (33) pour l'ensemble de la prestation à savoir : tri, classement, analyse, conditionnement (boîtes archives, chemises, sous chemises, étiquettes informatiques) moyennant un coût de 13 300€ HT auxquels s'ajoute un logiciel de gestion d'archives « Théo » dont le coût annuel maximum de maintenance et d'hébergement est de 800 € HT.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ENTRETIEN DE L'AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE (AAC) DE COUPEAUME

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat entre la commune, le Syndicat 4B et l'association « Les bosseurs solidaires » fixant les obligations de chacun dans le cadre de l'entretien de la parcelle du captage de Coupeaume.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargé de l'Animation de la ville et de la Communication

- Confirme l'annulation récente de l'organisation des Nuits Romanes 2016 liée aux restrictions budgétaires de la Région Aquitaine Limousin, Poitou Charentes
- Donne la liste des services publics engagés pour l'organisation de la journée « Portes Ouvertes des Services Publics » le 21.05.2016.

- Annonce l'organisation d'un concert en partenariat avec Artenetra le 03.08.2016.
- Informe l'assemblée d'une réunion de concertation avec les forains et le Comité des Fêtes pour l'organisation de la foire de Javarzay 2016 qui sera suivie d'une réunion de la commission « Animation de la vie locale » le 18 avril 2016.

Madame Nicole Bettan adjoint chargé des Affaires sociales se réjouit de la réussite de l'animation menée avec le CLIC pour les aidants le 04 Avril dernier. D'autres actions et ateliers seront organisés.

Monsieur Rodolphe Fourré adjoint chargé de l'amélioration de la vie quotidienne des administrés est dans l'attente des réponses des communes concernées par le projet de création du circuit vélos évoqué la dernière fois.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine fait le point des travaux en cours (retard des travaux sur le terrain d'entraînement du fait de l'humidité du sol, poursuite des travaux sur accotements Route de Melle, mise en place des nouvelles portes de la façade nord du Centre Culturel). Sylvie Couteau suggère un complément de peinture pour valoriser la façade.

Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses :

- Arrivée de Sonia PRUSINOWSKI pour le remplacement d'Elodie LORIT BRUNAUD en congé maternité.
- Recrutement de Daniel HSIKOUN auprès de l'Association Intermédiaire pour la saison de désherbage 2016.
- Point sur la dernière rencontre avec le Conseil Départemental relative au projet de construction de l'EHPAD. Le dossier officiel découlant des négociations avec le CD sera déposé dans le délai d'un mois.
- Invitation est faite pour le départ à la retraite de Mme Christiane Anderson.

Puis quelques désordres de voirie sont évoqués avant que la clôture de la séance à 23 heures 05.

Ainsi délibéré, le 14.03.2016 en Mairie de Chef Boutonne,

Le Maire,
Fabrice MICHELET.